



Règlement de Consultation (R.C.)

REFECTION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

MAITRE D'OUVRAGE :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS**

5 rue de Frère Genestier
63230 PONTGIBAUD

LIEUX DES TRAVAUX

5 rue du Frère Genestier
Et Route de Montfermy
63 230 PONTGIBAUD

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

LE 31/03/2016 A 12H00

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente procédure adaptée concerne les travaux et les ouvrages suivants :
Réfection des Installations de Chauffage

Les travaux se situent aux adresses suivantes :
5 rue du Frère Genestier – 63230 PONTGIBAUD
Et Route de Montfermy – 63230 PONTGIBAUD

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 Maîtrise d'ouvrage et Assistance Maîtrise d'Ouvrage

2-1-1 Maîtrise d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est :
COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTGIBAUD SIOULE ET VOLCANS

La personne signataire du marché est : **Lionel MULLER, Président**

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans
5 rue du Frère Genestier
63230 PONTGIBAUD
Tél : 04 73 88 75 58 / Fax : 04 73 88 91 30
contact@ccpsv.fr

2-1-2 Assistance Maîtrise d'Ouvrage

BET AUVER FLUID
1 rue des Carrières
63119 CHATEAUGAY
Tel : 04.73.78.01.21

2-2 Etendue de la consultation

La présente consultation ouverte est organisée par un pouvoir adjudicateur selon une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La liste des lots est la suivante :

LOT UNIQUE : CHAUFFAGE GAZ – PLOMBERIE SANITAIRE

2-3 Organisation de la consultation

Le dossier de Consultation des entreprises sera à télécharger gratuitement sur le site internet de la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans : www.ccpsv.fr – Rubrique Marchés Publics
Chaque candidat aura à produire un dossier complet en un exemplaire original, comprenant les pièces suivantes, dûment complétées, datées, parafées et signées par leur représentant qualifié.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- Règlement de la consultation (RC)
- Acte d'Engagement et ses annexes éventuelles (AE)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCP)
- Cadre de Décomposition du Prix Global Forfaitaire (DPGF)
- Un planning signé

2-4 - Décomposition en tranches et en lots – forme du marché

Marché en procédure adaptée

2-5 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution du lot est fixé à l'article 3 du Cahier des Clauses Particulières et ne pourra être changé qu'en application des dispositions de l'article 19 du CCAG travaux.

2-6 – Modifications de détail au dossier de consultation

La Communauté de Communes se réserve le droit de modifier notamment à la demande du Contrôleur technique, le dossier technique de réalisation des travaux.

2-7 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2-8 – Durée du marché

5 mois.

2-9 Mode de règlement

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 30 jours.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet en un exemplaire original, comprenant les pièces suivantes, dûment complétées, datées, parafées et signées par leur représentant qualifié. Les variantes ne sont pas autorisées. Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra une seule enveloppe. Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefe.gouv.fr. En tout état de cause, ils devront transmettre les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :
- Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1 recommandé ou équivalent) datée et signée et les documents attestant de l'habilitation de la personne signataire à engager le candidat.
- Une lettre d'intention et de motivation datée et signée du mandataire.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le groupement.
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après)

- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé au projet similaire.

Les formulaires types suivants peuvent utilement être utilisés : DC1, DC2, NOTI1 et NOTI2.

Ces documents peuvent notamment être téléchargés sur le site suivant : www.minefe.gouv.fr.

A. Un projet de marché comprenant :

- Un acte d'engagement et ses annexes éventuelles – document ci-joint à compléter, à dater et signer ;
- Le cahier des clauses particulières (sans modification daté et signé) ;
- La décomposition du prix global forfaitaire datée et signée, établie en utilisant obligatoirement le cadre joint au dossier de consultation et présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue et le prix de l'unité correspondant ;
- Le planning signé,
- Le tableau donnant la répartition des travaux entre les membres du groupement.

B. Un détail justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra toutes les justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra y être joint les documents et renseignements suivants :

- Indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants ;
- Programme d'exécution des ouvrages, indiquant de façon sommaire la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier ;
- Indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens (en études, en hommes et en matériels) qui seront utilisés ;
- Note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier,
- Note sur l'installation du chantier ;
- Démarche qualité choisie pour le chantier ;
- Sous-traitance déclarée ou envisagée

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

4-1 Transmission sous support papier

Le dossier devra être présenté sous enveloppe, portant l'adresse de la Communauté de Communes ainsi que la mention « **REFECTION INSTALLATIONS CHAUFFAGE** » – **NE PAS OUVRIR** –

Le pli contenant la candidature et l'offre porte le nom du candidat et l'adresse suivante :

Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans
5, rue du Frère Genestier
63230 PONTGIBAUD

Le dossier pourra être remis contre récépissé au secrétariat de la Communauté de Communes aux jours et heures d'ouverture au public habituels, du lundi au vendredi de 8H30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, fermeture le vendredi à 16H30.

Les dossiers qui parviendront après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux qui parviendront sous enveloppe non cachetée ou sans Accusé de Réception (sauf remise contre récépissé) ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur expéditeur.

ARTICLE 5 : JUGEMENT DES CANDIDATURES

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres.

Une phase de négociation pourra être engagée avec tous les candidats dont l'offre a été classée. A l'issue de la phase de négociation un deuxième classement sera effectué.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous la forme de pourcentage :

- **VALEUR TECHNIQUE 45 %**
- **PRIX DES PRESTATIONS 30 %**
- **PLANNING DE REALISATION 25 %**

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande de la personne publique les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 46 du Codes des marchés publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre est rejetée ; dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique.

La personne publique présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans
5 rue du Frère Genestier – 63230 PONTGIBAUD
Tél. : 04 73 88 75 58 Fax : 04 73 88 91 30
Contact : Annabelle MONNERON

Assistance Maîtrise d'Ouvrage: AUVERFLUID
1 rue des Carrières – 63119 CHATEAUGAY
Tél : 04 73 78 01 21 Fax : 04 73 78 01 23
Contact : Teddy DIDIER

Le 02 Mars 2016, à PONTGIBAUD